

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du Mercredi 27 avril 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 21 avril 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 27 avril 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 13</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2016_04_27_09</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à Mme Raphaëlle Cons, Mme Sandrine Jallin à M. Alain Cartier</p> <p>Absents excusés : M. Fabrice Bonnard, M. Julien Verdier</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention de la Mission Locale du Genevois

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, reçu le 30 mars 2016, de Madame Claude, présidente de la Mission Locale du Genevois (74100 Annemasse), par lequel la structure sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

Au vu de la demande, le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, décide :

- * d'octroyer une subvention d'un montant de 763.88 € à la Mission Locale du Genevois;
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article « 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal M14 de l'exercice 2016.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p>28 AVR. 2016</p> <p>Et de la publication le : 28 AVR. 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 28 avril 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
---	---


